seine-et-marne.fr
LE DÉPARTEMENT

seine&marne 77
LE DÉPARTEMENT

NAISSANCE / PETITE ENFANCE, SENIORS, HANDICAP

# AGRÉMENTS / AUTORISATIONS

Pour exercer leur métier, les assistants maternels, les assistants et les accueillants familiaux doivent obtenir un agrément délivré par les services départementaux. Il en va de même pour les services d'aide à domicile qui doivent être autorisés par le Département à exercer leurs activités sur le territoire.

seine-et-marne.fr
LE DÉPARTEMENT